

# BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SOGESSUR

## TABLE DES MATIÈRES

A.	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNÉE .....	2
1)	DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL RETENU .....	2
2)	DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL.....	2
3)	DISTINCTION DES POSTES D'ÉMISSIONS.....	3
B.	ANNÉE DE REPORTING ET ANNÉE DE RÉFÉRENCE .....	3
C.	ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE SOGESSUR .....	4
D.	ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES INCERTITUDES.....	6
1)	S'AGISSANT DE LA COLLECTE ET DU CONTRÔLE DES DONNÉES .....	6
2)	S'AGISSANT DES INCERTITUDES RELATIVES AUX FACTEURS D'ÉMISSIONS UTILISÉS (DONNÉES ISSUES DE LA BASE CARBONE).....	7
E.	EXCLUSION DE SOURCES ET DE POSTES D'ÉMISSIONS .....	7
F.	PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUE .....	7
G.	PUBLICATION DU BILAN .....	8
A.	UNE CULTURE DE GROUPE TOURNÉE VERS L'ENVIRONNEMENT .....	9
B.	LE PLAN D'ACTION DU GROUPE POUR LA PERIODE 2015-2017 .....	10
C.	L'INTÉGRATION DU PLAN D'ACTION DE LA SOCIÉTÉ SOGESSUR AU SEIN DE SA POLITIQUE DE GROUPE.....	11

## A. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNÉE

**Raison sociale :** SOGESSUR

**Sigle :** ASSU / SGR

**Code NAF/APE :** 6512Z      **Code SIREN :** 379 846 637

**Code SIRET :** 379 846 637 00062

**Adresse :** TOUR D2  
17 bis place des Reflets  
92919 PARIS la DEFENSE 2

**Nombre de salariés :** 550

**Description de l'activité :**

Accompagnement de la relation client dans le cadre de la gestion et de l'indemnisation des sinistres. Et conception des produits d'assurance de protection des biens et des personnes à destination des particuliers et professionnels.

### 1) DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL RETENU

Le bilan des gaz à effet de serre ci-dessous porte sur les exigences réglementaires à savoir les SCOPES 1 et 2 selon la norme ISO 14 064-1 ainsi que certaines émissions indirectes non obligatoires issues du SCOPE 3. Toutes ces émissions sont relatives aux activités de la société SOGESSUR qui se trouvent sur le territoire national.

L'objectif étant de rapporter l'intégralité des émissions générées par les biens et activités exploités par la société SOGESSUR sur le territoire national, le mode de contrôle retenu est un contrôle opérationnel.

- Le rapport suivant établit le bilan des émissions de GES des activités de la société SOGESSUR sur le territoire national.
- Il est suivi de la synthèse des actions envisagées afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

### 2) DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL

D'après le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, le bilan doit distinguer :

- **les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;**
- **les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de la personne morale.**

**Le bilan suivant prend aussi en compte les émissions indirectes associées aux déplacements professionnels (autres que déplacements en voiture) et à la consommation de papier.**

Ce bilan est réalisé à partir des données recueillies pour l'année 2014 pour toutes les entités exerçant sur le territoire national.

Afin d'obtenir un découpage plus fin des mesures et développer des plans d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le reporting a été réalisé par entité. Une comptabilisation et un suivi des données sont réalisés directement par immeuble pour un certain nombre d'entre eux et notamment pour ceux avec une surface de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

Il est ainsi plus facile de détecter la source des pertes et progrès, en termes de consommation énergétique par exemple, pour une entité donnée. Plus le reporting environnemental de la société SOGESSUR est précis, plus les acteurs auront les moyens de réduire les émissions de CO2, et les coûts associés à ces émissions.

Dans le tableau qui suit, les données recueillies ont été agrégées, elles correspondent ainsi à celles du groupe dans son ensemble.

### **3) DISTINCTION DES POSTES D'ÉMISSIONS**

*Postes inclus dans le champ réglementaire :*

Emissions directes (comprenant les déplacements professionnels en voiture) et indirectes

*Postes non précisés dans le champ réglementaire :*

Achats de produits ou services (consommation de papier)

Déplacements professionnels (avion et train)

## **B. ANNÉE DE REPORTING ET ANNÉE DE RÉFÉRENCE**

La réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national correspond à l'obligation réglementaire issue du décret n°2011-829 du 11 juillet 2011. Le présent document est la réponse de la société SOGESSUR à cette obligation.

Ce bilan sera réalisé sur la base des données 2014 prises en compte dans le cadre de ses obligations réglementaires de reporting social et environnemental et agrégées dans un document de référence réalisé début 2015, ainsi l'année de reporting pour ce bilan sera 2014. L'année 2012 sera donc considérée comme l'année de référence pour les bilans d'émissions de gaz à effet de serre futurs.

Année de reporting (Ar) : 2014

Année de référence (ARef) : 2011

## C. ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE SOGESSUR

			Emissions GES (en tCO <sub>2</sub> e)												Différence année de référence et année de reporting
			Année de référence -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-						Année de reporting -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-						
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Sources d'émissions	CO <sub>2</sub> (tCO <sub>2</sub> e)	CH <sub>4</sub> (tCO <sub>2</sub> e)	N <sub>2</sub> O (tCO <sub>2</sub> e)	Autre gaz : (tCO <sub>2</sub> e)	Total (tCO <sub>2</sub> e)	CO <sub>2</sub> b (tCO <sub>2</sub> e)	CO <sub>2</sub> (tCO <sub>2</sub> e)	CH <sub>4</sub> (tCO <sub>2</sub> e)	N <sub>2</sub> O (tCO <sub>2</sub> e)	Autre gaz : (tCO <sub>2</sub> e)	Total (tCO <sub>2</sub> e)	CO <sub>2</sub> b (tCO <sub>2</sub> e)	
Emissions directes de GES	1 - Émissions directes des sources fixes de combustion	Gaz					0		0				0		0
		Fioul							0						
	2 - Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Déplacements professionnels en voiture	13				13		9				9		4
	3 - Émissions directes des procédés hors énergie								0						
	4 - Émissions directes fugitives	Gaz Fluorés													
	5 - Émissions issues de la biomasse								0						
Sous total						13							9		4
Emissions indirectes de GES	6 - Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Electricité	56				56		51				51		5
	7 - Émissions indirectes liées à la consommation, de vapeur, de chaleur ou de froid	Vapeur	0				0		0				0		0
		Eau glacée	0						0						
Sous total						56							51		5
Autres émissions de GES	9 - Achats de produits ou services	Consommation de papier	21				21		28				28		-7
	13 - Déplacements professionnels	Avion	4				5		19				20		-15
Train		1						1							
Sous total						26							49		-23
<b>TOTAUX</b>							95						108		-13

## Emissions de GES par sources d'émissions SOGESSUR

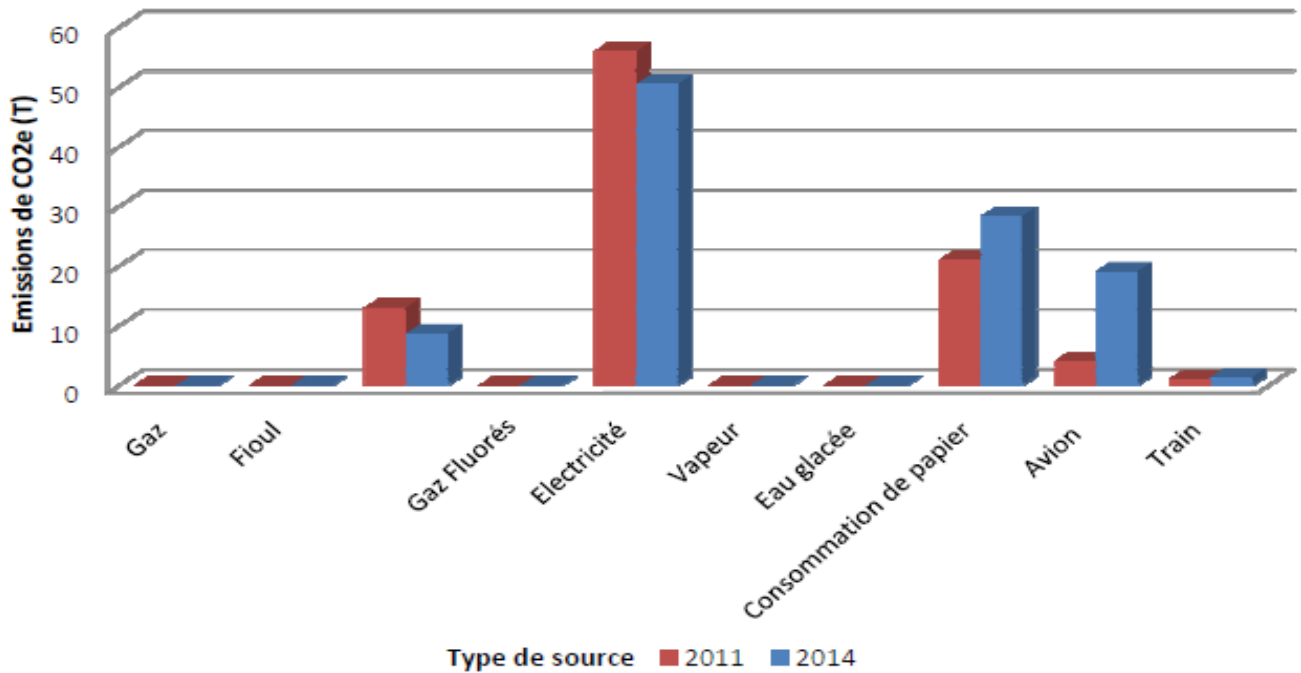


Figure 1

## Pourcentage de CO2 par source d'émissions - SOGESSUR

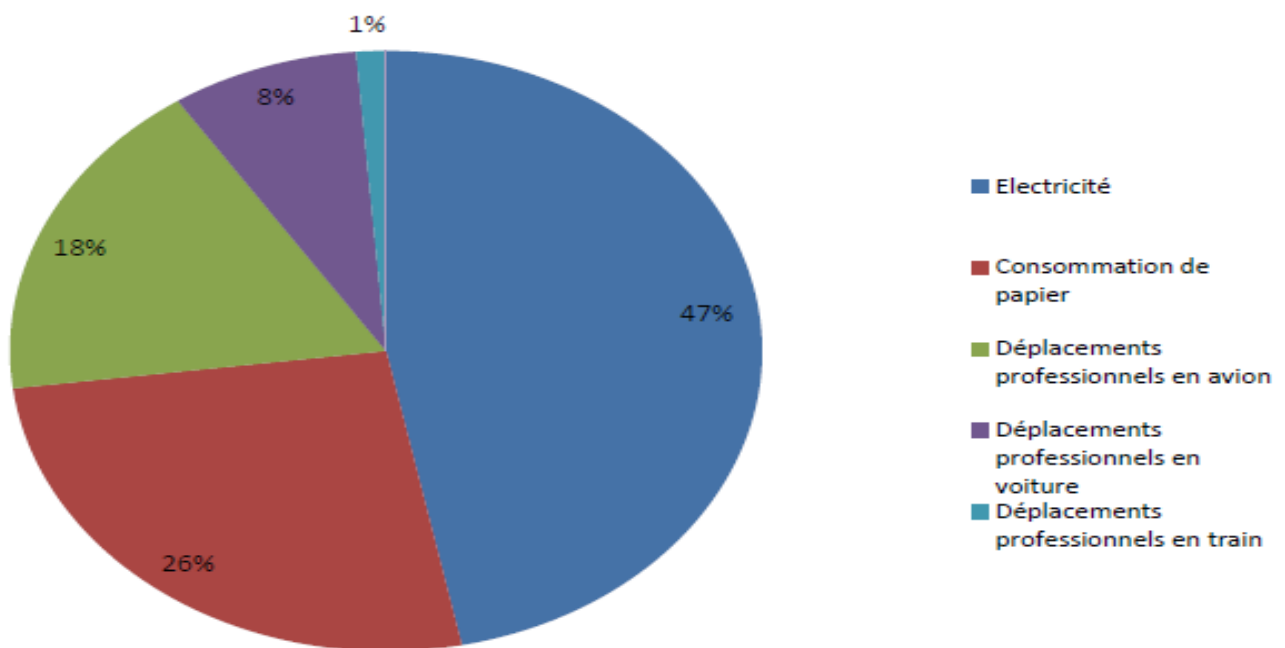


Figure 2

## Pourcentage d'émissions de CO<sub>2</sub> par catégorie SOGESSUR

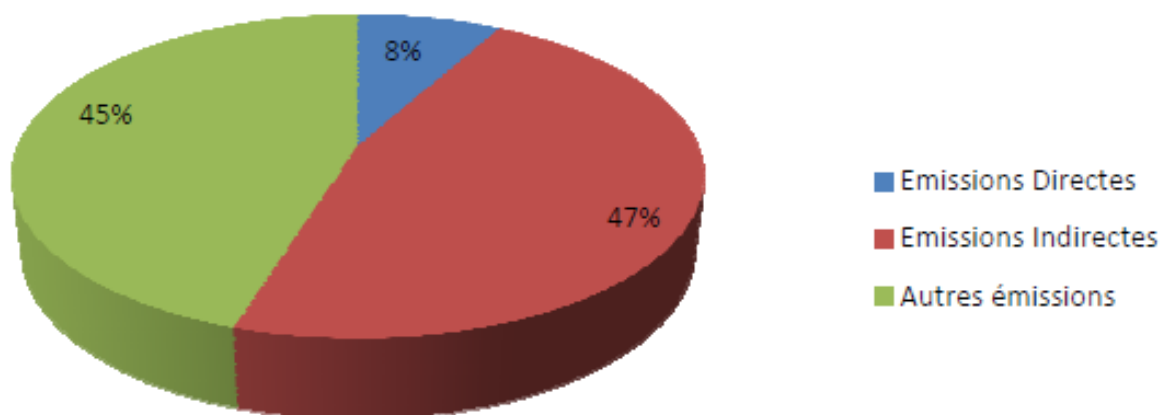


Figure 3

On constate que les émissions de GES pour SOGESSUR se limitent uniquement au gaz CO<sub>2</sub> tel que l'indique le tableau 1.

En détail, on observe que la consommation d'électricité constitue le premier poste d'émissions avec près de la moitié des émissions totales, soit exactement 47 %. Les déplacements professionnels que ce soit en avion (18 %), en voiture (8 %) ou en train (1 %) représentent plus d'un quart des émissions totales de CO<sub>2</sub>, soit exactement 27 %. Quant à la consommation de papier, elle représente à elle seule plus d'un quart des émissions totales de CO<sub>2</sub> soit 26% (cf. figure 2).

Pour finir, on constate (figure 3) que seulement 8% des émissions de CO<sub>2</sub> de SOGESSUR sont produites de manière directe.

Étant donné que le nombre de salariés en 2012 était de 440 et qu'il était de 550 en 2014, on a donc une émission de CO<sub>2</sub> par occupant répartie comme suit :

ANNÉE	2011	2014	Comparaison 2011/2014
Quantité émission CO <sub>2</sub>	95	108	+13,69 %
(TCO <sub>2</sub> e)	440	550	+18,03 %
Nombre de salarié	0.216 TCO <sub>2</sub> e	0.196 TCO <sub>2</sub> e	-9,26 %

On constate que la quantité d'émission de Co2 par occupant est en diminution, comme nous nous le sommes fixé dans nos objectifs à 2015.

## D. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES INCERTITUDES

### 1) S'AGISSANT DE LA COLLECTE ET DU CONTRÔLE DES DONNÉES

Le nombre important de données demandées et de contributeurs peut engendrer des erreurs de collecte et de reporting qui peuvent ne pas être détectées bien que le système s'améliore d'année en année sur le périmètre de couverture et la fiabilité des données (avec la mise en place de contrôles de cohérence notamment et d'un nouvel outil de collecte).

## 2) S'AGISSANT DES INCERTITUDES RELATIVES AUX FACTEURS D'ÉMISSIONS UTILISÉS (DONNÉES ISSUES DE LA BASE CARBONE)

Sources d'émissions	Incertainitudes sur le facteur d'émission
Gaz	5%
Fioul	5%
Déplacements professionnels en voiture	10%
Électricité	10%
Consommation de papier	20%
Avion	20%
Train	20%

## E. EXCLUSION DE SOURCES ET DE POSTES D'ÉMISSIONS

Eu égard au périmètre réglementaire, aucune source ni poste d'émissions n'ont été exclu.

## F. PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUE

Ci-dessous les facteurs d'émissions choisis pour réaliser le bilan de GES.

Catégories concernées	Facteurs d'émissions Base Carbone	Sources
<b>Eau glacée</b>	18g CO <sub>2</sub> e/kWh Courbevoie - Réseau de La Défense	Base carbone
<b>Vapeur</b>	334g CO <sub>2</sub> e/kWh Courbevoie - Réseau de La Défense	Base carbone
<b>Électricité</b>	60g CO <sub>2</sub> e/kWh	Base carbone
<b>Gaz naturel liquéfié (Scope 1)</b>	205g CO <sub>2</sub> e/kWh PCI	Base carbone
<b>Gaz naturel (Scope 1)</b>	201,6g CO <sub>2</sub> e/kWh PCI	GUIDE DES FACTEURS D'EMISSIONS Version 6.1 (2010) Calcul des facteurs d'émissions et sources bibliographiques utilisées ADEME  Les facteurs d'émissions utilisés sont seulement basés sur la combustion Chap 2, p 8 à 14.
<b>Fioul domestique (Scope 1)</b>	271,3g CO <sub>2</sub> e/kWh PCI	
<b>Train en France moyenne</b>	25,3g CO <sub>2</sub> e par passager,km	Base carbone
<b>Court courrier (&lt;1000km pour Base Carbone) (&lt;500 km pour SG)</b>	0,1550kg CO <sub>2</sub> / passager.km x les km par 109 % (coefficient multiplicateur pour surplus de conso)	Guidelines to Defra's GHG conversion factors for company reporting Updated May 2014 Table 27: Average CO <sub>2</sub> emission factors for passenger flights for 2014 GHG Conversion Factors(p23)
<b>Moyen courrier &gt; 500 et &lt; 1600 km</b>	0,0879kg CO <sub>2</sub> / passager.km x les km par 109 % (coefficient multiplicateur pour surplus de conso)	
<b>Long courrier (&gt;4000km pour Base carbone) (&gt; 1600 km pour SG)</b>	0,1112kg CO <sub>2</sub> / passager.km x les km par 109 % (coefficient multiplicateur pour surplus de	

	conso)	
<b>Papier issu de fibre recyclée</b>	0,99t CO <sub>2</sub> e / t	analyse de cycle de vie carbone réalisé par SG sur le papier dans le cadre de son appel d'offres réalisé en 2012
<b>Papier issu de fibres vierges</b>	2,05t CO <sub>2</sub> e / t	Greenhouse Gas Emissions From Management of Selected Materials in Municipal Solid Waste, United States Environmental Protection Agency, September 2006.p24.
<b>Moyenne véhicule essence</b>	2,424Kg CO <sub>2</sub> e par litre	Ademe, 2010, chapitre 2 Bilan Carbone p.8
<b>Moyenne véhicule diesel</b>	2,662Kg CO <sub>2</sub> e par litre	Ademe, 2010, chapitre 2 Bilan Carbone p.8

Les facteurs d'émissions retenus sont soit issus de la Base carbone, soit issus de la méthodologie utilisée par Société Générale et basée sur le GHG Protocol (notamment lorsque les FE ne sont pas dans la Base Carbone ou que ceux utilisés par le Groupe sont plus précis comme par exemple pour le facteur d'émissions du papier).

## G. PUBLICATION DU BILAN

Une publication du bilan sera faite sur le site internet suivant : site RSE du Groupe  
<http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse/environnement>

*Responsable du suivi* : Sarah MANDRIN  
*Fonction* : Responsable qualité RSE  
*Adresse* : SOGESSUR – TSA 91102 – 92 894 NANTERRE  
*Tel* : 01 57 61 63 47  
*Mail* : [sarah.mandrin@socgen.com](mailto:sarah.mandrin@socgen.com)



# SYNTHÈSE DES ACTIONS ENVISAGÉES EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE SOGESSUR

## A. UNE CULTURE DE GROUPE TOURNÉE VERS L'ENVIRONNEMENT

Suite au programme de neutralité carbone appliqué entre 2008 et 2012, le Groupe a adopté, en juillet 2012, une nouvelle stratégie de réduction de son impact carbone de 2012 à 2015, en renforçant ses ambitions par un double objectif.

- Réduction de 11 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par occupant (hors recours à l'achat d'électricité verte.
- Augmentation de l'efficacité énergétique de 13 % d'ici fin 2015 par rapport à 2012.

Par ailleurs, le Groupe s'est donné pour nouvel objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par employé d'ici à 2020 par rapport à 2014. Suite à l'adoption de ce nouvel objectif de réduction, le Groupe devra déterminer les objectifs intermédiaires pour l'économie d'énergie, la consommation de papier et les déplacements professionnels à l'horizon 2020.

**Afin d'atteindre les objectifs 2012-2015, la banque devra diminuer d'environ 6 % les émissions de CO<sub>2</sub> et de 7 % la consommation d'énergie d'ici fin 2015 par occupant. Depuis 2005, le Groupe réalise un inventaire des émissions de GES conforme au GHG Protocol.**

Cette politique a notamment donné lieu aux actions concrètes suivantes :

- 1) **la mise en place d'un dispositif de taxe carbone interne** qui permet de faire payer à chaque pôle d'activité et Direction fonctionnelle une taxe carbone interne, en fonction de leur empreinte carbone (10€/ tCO<sub>2</sub>) et l'affectation des revenus de cette taxe à des initiatives internes d'efficacité environnementale. En 2015, 56 initiatives portant sur l'immobilier, l'informatique, le papier, les transports et les déchets, ont été récompensées. Sur les trois ans d'existence de ce dispositif, le Groupe a réalisé en moyenne une économie récurrente annuelle de 13 M€ sur les frais généraux et 4 700 tCO<sub>2</sub> (soit 1,4 % des émissions de GES du Groupe) ;
- 2) **un programme sur les bâtiments** : de nouveaux immeubles certifiés et avec des performances énergétiques fortes ; outil interne (le Référentiel Bâtiment responsable) destiné à évaluer les performances environnementales du parc Société Générale, développement des outils de suivi et de mesure des consommations ;  
Le Groupe s'est fixé un objectif de 15% d'augmentation des performances énergétiques sur les immeubles centraux en 2015 par rapport à 2012. Pour cela, il s'est doté de plusieurs outils, dont un outil de Diagnostic Environnemental qui permet d'évaluer les performances environnementales du parc et un outil de pilotage énergétique, qui permet de suivre en temps réel les consommations énergétiques d'un immeuble (développé sur 3 sites pilotes en 2015). Par ailleurs des actions ont été menées sur les bâtiments existants : Pilotage des données de consommation (système de télé comptage – baisse de 9.8% des consommations énergétiques) et rénovation des immeubles Réduction de la consommation d'énergie de 5 Gwh/an) ;
- 3) **14 % de la consommation d'électricité d'origine renouvelable et 418 MWh /an de production d'ENR en propre pour le périmètre mondial ;**

Les émissions évitées grâce à la production et la consommation d'électricité d'origine renouvelable est de 17 905 tonnes de CO<sub>2</sub>.

## B. LE PLAN D' ACTIONS DU GROUPE POUR LA PERIODE 2015-2017

Un nouveau projet qui s'inscrit dans la continuité du précédent en renforçant les ambitions à plusieurs titres :

- **avec un double objectif quantitatif** (réf 2012):
  - un objectif de réductions des émissions de Gaz à effet de serre (GES) par occupant de 11% par rapport à 2012 d'ici fin 2015 (hors recours à l'achat d'électricité verte) ; Il reste un effort supplémentaire de 6 % par rapport aux émissions de 2014 pour atteindre cet objectif ;
  - un objectif d'efficacité énergétique de 13% par rapport à 2012 d'ici fin 2015 ; ce qui représente un effort d'efficacité énergétique supplémentaire de 7 % sur 2015, puisque nous avons déjà atteint 6% sur la période 2012-2014.
  
- **avec une double incitation** :
  - **taxe carbone interne** payée par chaque ligne métier et les directions fonctionnelles basée sur leur profil environnemental ;
  - **affectation** des revenus de la taxe à des **projets internes d'efficacité environnementale** qui sont présentés par toute entité et qui a démontré l'additionnalité environnementale et l'intérêt économique du projet. Ce mécanisme permet de montrer que les actions environnementales sont aussi des opportunités de création de valeur et d'innovation pour la banque.

Aujourd'hui, les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie (directes et indirectes), représentent 70 % de l'ensemble des émissions en 2014, dont 47 % pour la seule consommation d'électricité.

La maîtrise des consommations d'énergie du Groupe est essentielle ; les plus gros efforts portent sur les bâtiments et sur l'informatique :

- + volonté de mieux connaître les consommations de fluides (énergie, eau) à travers la mise en place d'outils de mesure, permettant ainsi d'assurer un suivi plus fin des incidents. Ces programmes se développent dans le Réseau en France et au niveau des immeubles du Siège (Déploiement d'un outil de Diagnostic Environnemental et d'un outil de pilotage énergétique).
- + ambition de construire ou de rénover des bâtiments (immeuble de bureau ou agences) avec des performances énergétiques améliorées et en conformité avec le RBR (Référentiel Bâtiment Responsable) (ex. : d'importants travaux ont été réalisés dans les agences du réseau Société Générale et Banque Rhône Alpes au niveau du nouveau siège de Société Générale New York et au sein de l'entité PEMA en Allemagne, l'immeuble Basalte livré en 2013 et labélisé HQE Construction, etc.). Tous ces travaux ont permis une réduction de la consommation d'énergie de 5 Gwh/an, ce qui représente 1 500 tCO<sub>2</sub> ;
- + recours aux énergies renouvelables. En 2014, 14% de la consommation d'électricité du Groupe est d'origine renouvelable.
- + audit des immeubles centraux afin d'obtenir la certification ISO 50001.

Liés à l'activité des métiers, des optimisations en matière de déplacements professionnels sont possibles et les actions qui sont menées, au-delà de l'aspect sensibilisation, sont plutôt des actions transversales comme :

- l'élaboration d'une politique voyage en matière d'utilisation du train ou de l'avion qui s'applique à l'ensemble du Groupe (ex utiliser le train pour des lignes Paris-Londres, Paris Genève, Paris Luxembourg, etc.) ;
- efforts pour réduire le contenu carbone de notre flotte automobile, pour les nouveaux véhicules commandés, le taux d'émission autorisé est de 120g de Co2/km, soit 10g de moins que le taux d'émission moyen autorisé par l'Union Européenne ;
- promotion de solutions alternatives à l'utilisation individuelle de véhicules. Au siège une plateforme de covoiturage et un service d'auto partage sont en place. CGI et ALD International ont mis à disposition de leurs salariés des vélos mécaniques et électriques, utilisés pour les déplacements pendulaires et certains trajets professionnels ;
- incitation au recours aux véhicules propres (Hybrides ou électriques) ;
- la mise en place de solution de télétravail dans plusieurs entités du Groupe contribue à la limitation des déplacements quotidiens.

Pour la consommation de papier reprographique, l'objectif est la rationalisation de sa consommation c'est-à-dire réduire la consommation tout en ayant un recours plus important au papier recyclé. Le papier de bureau éco-labélisé atteint 100 % en France et 69 % dans le monde

Les actions répertoriées, en relation souvent avec des projets transversaux, sont d'ordre technique :

- le renouvellement du parc d'imprimantes par des imprimantes uniquement recto verso et leur configuration systématique ;
- la réduction du nombre d'imprimantes et des imprimantes individuelles ;
- Les projets de dématérialisation et d'optimisation des états d'impression sont parmi les actions contributrices importantes.

Le recours accru au papier recyclé réduit l'impact environnemental du Groupe. Pour la France, le recours obligatoire au prestataire central permet de contrôler la qualité du papier (recyclé ou éco labélisé) et les campagnes de sensibilisation ou - mieux - les consignes du management permettent d'augmenter cet usage (Tour Granite uniquement approvisionnée en papier recyclé). Cet exemple se décline peu à peu à travers le Groupe.

## **C. L'INTÉGRATION DU PLAN D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SOGESSUR AU SEIN DE SA POLITIQUE DE GROUPE**

Actions engagées depuis 2013 :

- sensibilisation à la politique voyage en matière d'utilisation du train ou de l'avion. Une politique voyage décrite et disponible sur l'Intranet ;
- privilégier l'utilisation de la visioconférence ou conférence téléphonique pour réduire les déplacements intersites.

Action réalisée en 2014 :

- mise en œuvre d'un partenariat depuis Mai 2014 avec une entreprise du secteur adapté (Cèdre du groupe Elise) pour la collecte, le tri et le recyclage de papier.

Action initiée en 2014 :

- Déploiement des fonctionnalités de dématérialisation et d'optimisation des impressions telles que les listings.